



RAPPORT ANNUEL 2018 2019



COMMISSION SCOLAIRE DES
NAVIGATEURS

TABLER DES MATIÈRES

Mot du président et de la directrice générale	3
Les obligations légales	4
Mission de la CSDN	5
Les services éducatifs et culturels de la CSDN	6 à 9
Les principes directeurs	10
Les valeurs organisationnelles	10
Services offerts	11
Engagement	11
Clientèles en 2018-2019.....	12-13
Carte du territoire en 2018-2019	14-15
Traitement des plaintes.....	16
Coordonnées et heures d'ouverture	17
Continuum de services de la CSDN	18-19
Cadre de cohérence du PEVR de la CSDN 2017-2022	20
Enjeu 1	21 à 30
Enjeu 2	31 à 37
Enjeu 3	38-39
États financiers	40-41
Rapport du comité d'éthique	42
Application de la procédure d'examen des plaintes établie par la commission scolaire	42
Bilan annuel des déclarations d'événements	43
Rapport annuel du protecteur de l'élève (juillet 2018 à mars 2019)	44
Rapport annuel du protecteur de l'élève (février à juin 2019)	45
ANNEXES	
Annexe 1 - Mise en œuvre de la <i>Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes et des réseaux du secteur public</i> (LGCE)	46
Annexe 2 - Reddition de comptes de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> (LCOP), du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.....	47
Annexe 3 - Les compétences du 21 ^e siècle	48-49
Références	50

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec enthousiasme que le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la CSDN a été amorcé au cours de 2018-2019, année qui aura constitué un temps d'appropriation et d'implantation du cadre de cohérence et des moteurs efficaces du changement en éducation.

Un cadre de cohérence qui nous aura permis de :

- nous donner une vision claire et partagée;
- déployer une véritable culture de collaboration;
- garantir le développement d'expertise au sein de chaque milieu;
- faire émerger le leadership dans chaque établissement;
- promouvoir les pratiques probantes.

Guidés et inspirés par les compétences du 21^e siècle (voir pages 48-49), plusieurs démarches ont été entreprises dont :

- projet-pilote d'évaluation au service de l'apprentissage : évaluer pour apprendre, évaluer pour apprendre à apprendre;
- projet d'éducation inclusive : développement d'approches pédagogiques visant à répondre aux besoins de tous les élèves;
- projet de déploiement du numérique et de la technologie au service de la pédagogie (réseau de l'École secondaire de l'Aubier).

L'année 2018-2019 fut également une année d'élaboration des projets éducatifs dans tous les établissements, processus qui aura donné lieu à plusieurs consultations auprès des parents, du personnel, des élèves et des partenaires. Il importait de bien comprendre l'évolution de l'environnement externe et interne de chacun des milieux, de faire émerger les forces et les réussites de chacun et de convenir des priorités d'ici 2022 en cohérence avec les enjeux, orientations et objectifs du PEVR 2017-2022.



M. Jérôme Demers
Président



Mme Esther Lemieux
Directrice générale

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce rapport annuel, principal outil de reddition de comptes de notre organisation. Nous remercions sincèrement élèves, parents, membres du personnel et partenaires qui quotidiennement font en sorte que nous puissions poursuivre notre destination vers la réussite.

Bonne lecture !

LES OBLIGATIONS LÉGALES RELATIVES AU RAPPORT ANNUEL

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte. Elle y informe la population des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité.

La commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.

- Tirée de la *Loi sur l'instruction publique*, article 220



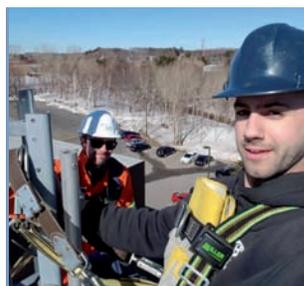
MISSION

La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés.

Loi sur l'instruction publique, article 207.1



LES SERVICES ÉDUCATIFS ET CULTURELS DE LA CSDN

CHRONIQUES

La CSDN tient à informer la population de ses activités et des développements à venir. Elle le fait, notamment, par le biais d'une chronique publiée dans les journaux locaux une fois par mois et pouvant être consultée sur le site csdn.qc.ca et sur la page Facebook.



csdn.qc.ca/chroniques-de-la-csdn

DESTINATION RÉUSSITE

Destination réussite, l'Événement de la rentrée des Navigateurs, est le rendez-vous à ne pas manquer en septembre pour découvrir les écoles secondaires de la CSDN. En 2018, près de 5 000 visiteurs ont pu ainsi rencontrer les représentants de nos écoles (membres du personnel et élèves) pour découvrir les programmes, profils et services offerts.



csdn.qc.ca/evenement-de-la-rentree



LES SERVICES ÉDUCATIFS ET CULTURELS DE LA CSDN (SUITE)



Un Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) accompagne, depuis 2007, des jeunes de 15 à 18 ans, en difficulté d'apprentissage, dans leur parcours de formation et offre deux certifications reconnues :

- 1) le certificat de Formation à un métier semi-spécialisé ou Formation préparatoire à l'emploi (commun à tous les programmes de formation axés sur l'emploi);
- 2) le certificat de Formation en entreprise et récupération (unique aux écoles affiliées au réseau des CFER du Québec).



cfernavigateurs.ca

SARCA

Des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) sont offerts aux résidents du territoire de la CSDN pour accompagner les citoyennes et les citoyens dans l'élaboration de leur projet et pour les aider à prendre une décision éclairée, que ce soit pour améliorer une situation personnelle ou professionnelle, pour réfléchir à leur avenir, envisager un retour aux études, un changement de carrière ou une reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).



sarca.ca



L'HARMONIE ÉLITE DES NAVIGATEURS

Véritable fleuron de la CSDN, l'Harmonie Élite des Navigateurs répond aux besoins des élèves inscrits à l'un des programmes de musique des écoles secondaires désirent enrichir leurs compétences musicales.



csdn.qc.ca/harmonie-elite-des-navigateurs



LES SERVICES ÉDUCATIFS ET CULTURELS DE LA CSDN (SUITE)

LA FONDATION MUSIQUE EN TÊTE

La Fondation Musique en tête a pour mission de soutenir les projets musicaux dans l'ensemble des établissements de la CSDN.



csdn.qc.ca/fondation-musique-en-tete
facebook.com/Fondation-Musique-en-tete



CONCOURS LITTÉRAIRE

Un concours littéraire est maintenant proposé depuis 13 ans !



csdn.qc.ca/actualites/remise-des-prix-du-concours-decriture-tous-quelque-chose-raconter-2018

« SI NOËL M'ÉTAIT DESSINÉ »

Ce concours de dessins, très populaire, sert à confectionner un calendrier de l'aveugle original et des cartes de vœux, apprécié des petits comme des grands. Gros coup de cœur des parents et des grands-parents !



LES SERVICES ÉDUCATIFS ET CULTURELS DE LA CSDN (SUITE)

CAMP D'ANGLAIS

La CSDN offre un camp d'anglais durant l'été et c'est près de 1 000 jeunes qui s'y amusent en apprenant pendant les vacances estivales.



csdn.qc.ca/ecoles/camp-d-anglais-csdn



SITE INTERNET csdn.qc.ca

Dans le site, sous la rubrique INFORMATION AUX PARENTS, les parents peuvent trouver une multitude de renseignements, que ce soit pour une première entrée à l'école, la transition vers le secondaire, l'accompagnement de son enfant dans son choix de carrière, les médias sociaux, etc. De plus, l'École des parents offre des conférences gratuites ainsi que plusieurs propositions de lectures et une boîte à outils fort utile.



csdn.qc.ca



MÉDIAS SOCIAUX

La CSDN et de nombreux établissements sont présents dans les médias sociaux. Alimentée sur une base régulière et très active, notre page Facebook est devenue une référence en matière d'information. Nous vous invitons à la consulter ainsi que le site Internet csdn.qc.ca.



facebook.com/CSNavigateurs



twitter.com/CSNavigateurs



instagram.com/csnavigateurs

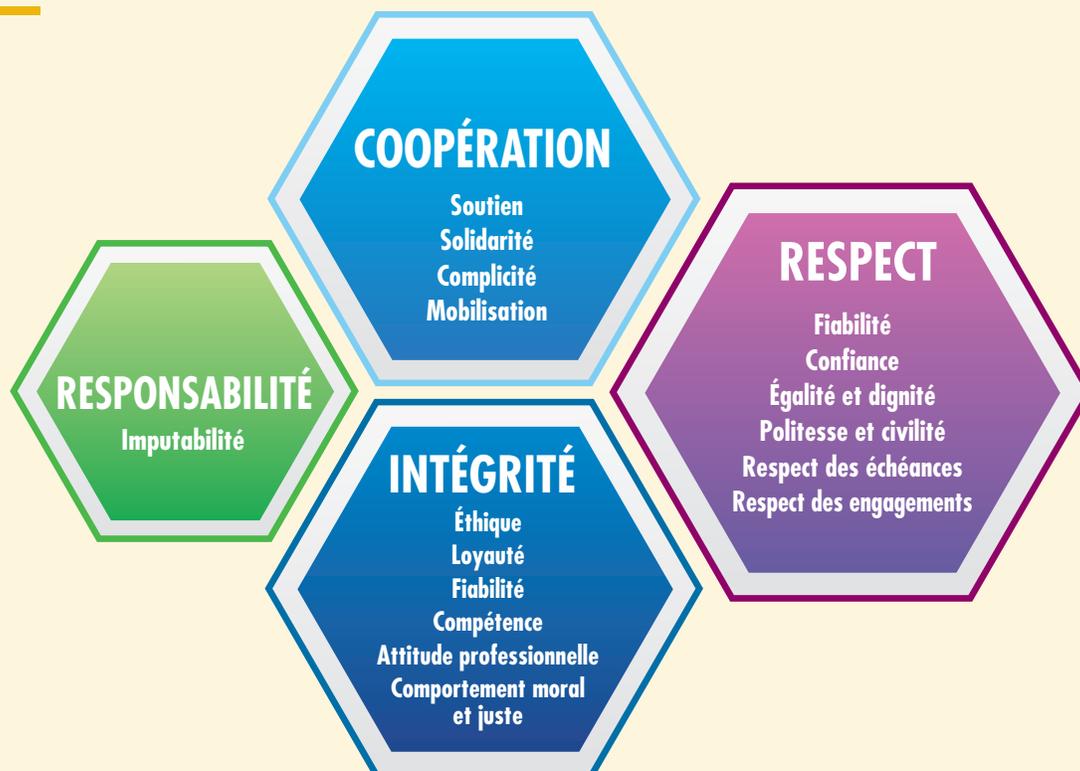


youtube.com/c/CommissionscolairedesNavigateursCSDN

LES PRINCIPES DIRECTEURS



LES VALEURS ORGANISATIONNELLES



DÉCLARATION DES SERVICES

DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE
QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ

SERVICES OFFERTS

La CSDN dessert les niveaux d'enseignement du préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation des adultes et de la formation continue et des services aux entreprises.

Consultez tous les programmes et formations offerts à la CSDN :



csdn.qc.ca/programmes-et-formations

Jeunes et adultes qui désirent poursuivre, entreprendre ou faire reconnaître leur expérience de travail, la CSDN offre plusieurs services qui répondront assurément à leurs besoins.

Consultez la section Services à la clientèle du site de la CSDN :



csdn.qc.ca

ENGAGEMENT

La commission scolaire s'engage à donner des services de qualité avec diligence dans le respect, et en toute transparence et impartialité. Nous vous invitons à consulter le site Web de la CSDN :



csdn.qc.ca



CLIENTÈLES EN 2018-2019

LA CSDN DESSERT
une population de plus de
181 010* PERSONNES
sur un vaste territoire d'environ
2 250 km² étendu sur une distance
de **90 km** le long de la rive sud
du Saint-Laurent.

* 187 225 en septembre 2019

PARTENAIRES

Pour la réussite éducative de ses élèves, la CSDN :

- travaille avec les parents, collaborateurs privilégiés et incontournables;
- participe avec plusieurs universités à des projets de recherche-action afin de mettre en place les pratiques efficaces reconnues par la recherche;
- collabore avec différents groupes et intervenants des milieux socio-économique, communautaire, culturel et de la santé. D'ailleurs, elle compte poursuivre, renforcer et développer de nouvelles collaborations;
- contribue au développement de sa communauté sur les plans local, régional et provincial.

PLUS DE
3 500
PERSONNES

RESSOURCES HUMAINES DE LA CSDN

- Personnel enseignant (53 %)
- Personnel de soutien (36 %)
- Personnel professionnel (5 %)
 - Personnel-cadre (4 %)
 - Contractuels (2 %)

LA CSDN GÈRE UN PARC IMMOBILIER DE 75 BÂTIMENTS

dont une cinquantaine est affectée à l'enseignement au primaire et au secondaire et une douzaine à l'éducation aux adultes, la formation professionnelle et l'administration.

- 37** écoles primaires (dans 51 bâtiments)
- 8** écoles secondaires
- 1** centre de formation en entreprise et récupération
- 3** écoles primaires-secondaires
- 5** centres de formation professionnelle
- 1** centre d'éducation des adultes
- 2** centres administratifs
- 1** Centre multiservice



CLIENTÈLES EN 2018-2019 (SUITE)

LA CLIENTÈLE DE LA CSDN EST DE 26 185 ÉLÈVES

- Passe-partout : ■ 1 %
- Préscolaire et 4 ans : ■ 8 %
- Primaire : ■ 45 %
- Secondaire : ■ 25 %
- Éducation des adultes : ■ 12 %
- Formation professionnelle : ■ 9 %

En plus de desservir la clientèle jeune et adulte, la formation continue aux entreprises touche plus de 2 000 travailleurs.

INDICE DE DÉFAVORISATION CSDN

Les données relatives à la défavorisation en milieu scolaire sont calculées à l'aide de deux variables :

L'indice du seuil de faible revenu (SFR)			L'indice de milieu socioéconomique (IMSE)		
SFR	% d'écoles primaires	% d'écoles secondaires	IMSE	% d'écoles primaires	% d'écoles secondaires
1, 2, 3	77 % (30 écoles)	100 % (10 écoles)	1, 2, 3	74 % (29 écoles)	100 % (10 écoles)
4, 5, 6	18 % (7 écoles)		4, 5, 6	21 % (8 écoles)	
7 et 8	5 % (2 écoles)		7 et 8	5 % (2 écoles)	

SOURCE : MEES, TSE, DGSEG, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2016 (production juin 2018)

NOTE : Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Près de 12 200 élèves du préscolaire et du primaire fréquentent les 34 services de garde en milieu scolaire dispersés sur l'ensemble du territoire.

LES SERVICES DU TRANSPORT

- Environ 12 700 élèves véhiculés quotidiennement
- Une flotte de 235 véhicules



CARTE DU TERRITOIRE EN 2018-2019

et localisation des écoles primaires, secondaires et des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle

RÉSEAU DE CHAMPAGNAT/ GUILLAUME-COUTURE/POINTE-LÉVY

- École Belleau 01
- École Charles-Rodrigue 07
- École De l'Auberivière 06
- École de l'Îlot-des-Appalaches 12
- École des Moussaillons 03
- École des Pixels 08
- École Desjardins 05
- École du Boisé 04
- École du Ruissseau 13
- École Gagnon 02
- École Notre-Dame 09
- École Pointe-Lévy 11
- École Saint-Dominique 16
- École Saint-Joseph 15
- École Sainte-Marie 14
- École secondaire
Champagnat 10
- École secondaire
Guillaume-Couture 17

RÉSEAU DE L'AUBIER/ESLE

- École des Petits-Cheminots
- La Passerelle 22
- Notre-Dame 25
- École du Bac 26
- École Notre-Dame-d'Etchemin 18
- Pav. du Méandre 19
- Pav. Maria-Dominique 20
- École Saint-Louis-de-France 24
- École secondaire de l'Aubier 21
- École secondaire les Etchemins (ESLE), CFER 23

RÉSEAU DE L'ENVOL/ESLE

- École Clair-Soleil 38
- École de l'Étoile 40
- École de l'Odysée 41
- École La Martinière 37
- École de la Ruche 34
- École du Grand-Voilier
- des Hirondelles 42
- Saint-Laurent 43
- École Dominique-Savio 36
- École du Tournesol 35
- École de l'Envol 39
- École secondaire les Etchemins (ESLE), CFER 23

RÉSEAU ADULTES/ FORMATION PROFESSIONNELLE

- Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (Lévis A, Saint-Romuald E-L, Charny F et Sainte-Croix I)
- Centre de formation en mécanique de véhicules lourds D
- Centre de formation en montage de lignes G
- Centre de formation professionnelle de Lévis B
- Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau C
- Centre national de conduite d'engins de chantier H

CENTRES ADMINISTRATIFS

- Centre administratif - Siège social J
- Centre administratif - Services éducatifs/Services du transport K
- Centre multiservice L
- Formation continue et services aux entreprises
- Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en FP et FGA
- Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)
- Services des archives
- Classes du CÉAN

★ Écoles secondaires

RÉSEAU DE L'HORIZON/ESLE

- École de l'Alizé 29
- École de la Nacelle 31
- École de la Rose-des-Vents 30
- École de Taniata 32
- École des Mousserons 28
- École Sainte-Hélène 33
- École secondaire de
l'Horizon 27
- École secondaire les
Etchemins (ESLE), CFER 23

RÉSEAU DE BEAURIVAGE

- École de l'Amitié 48
- École de l'Épervière 53
- École de la Caravelle
- Dosquet 49
- École de la Chanterelle 46
- École des Quatre-Vents 50
- École des Sentiers* 51
- École Étienne-Chartier 47
- École Plein-Soleil 45
- École Sainte-Thérèse 52
- École de la Clé-du-Boisé 44
- École Beauvillage 54

RÉSEAU DE PAMPHILE-LE MAY

- École de la Berge 59
- École de la Caravelle
- Joly 56
- Saint-Flavien 55
- Dosquet 49
- École de la Clé-d'Or 62
- École de la Falaise 58
- École de la Source 57
- École du Chêne 60
- École La Mennais 61
- École secondaire Pamphile-Le May 63

* inaugurée en 2019



TRAITEMENT DES PLAINTES

Vous avez des questions, des commentaires ou des insatisfactions ?

Nous sommes à votre écoute !

Chaque demande trouve une oreille attentive dans notre organisation. Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

Veillez consulter la section du traitement des plaintes à l'adresse suivante :



csdn.qc.ca/traitement-des-plaintes



COORDONNÉES ET HEURES D'OUVERTURE

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

418 839-0500

dg@csnavigateurs.qc.ca

CENTRE ADMINISTRATIF

- Direction générale
- Secrétariat général
- Services des ressources financières
- Services des ressources humaines
- Services des communications
- Services des ressources matérielles
- Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1860, 1^{re} Rue, Lévis (Québec) G6W 5M6

CENTRE ADMINISTRATIF

- Services éducatifs
- Services du transport

2115, chemin du Sault, Lévis (Québec) G6W 2K7

Heures d'ouverture : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h

LA COHÉRENCE

METTRE EN ACTION LES MOTEURS EFFICACES DU CHANGEMENT EN ÉDUCATION

La cohérence est le cadre conceptuel retenu pour augmenter la réussite des élèves. Comme organisation innovante et apprenante, la CSDN souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la cohérence en mettant en action les moteurs efficaces du changement en éducation.

C'est à travers ce référentiel que le Plan d'engagement vers la réussite 2017-2022 et sa mise en œuvre prend tout son sens et sa couleur.

CADRE DE COHÉRENCE DU PEVR CSDN 2017-2022

Processus nécessitant un engagement soutenu et persistant envers la réalisation de grands objectifs communs :

- Motivation en fonction d'un but commun
- Objectifs produisant un impact
- Stratégie claire
- Leadership axé sur le changement

Orientation ciblée

Obligation de reddition de comptes

PEVR DE LA CSDN 2017-2022 TROIS GRANDS ENJEUX :

- L'inclusion et la réussite éducative
- Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants et bienveillants
- L'engagement et la mobilisation de tous

Valorisation d'une culture d'épanouissement professionnel et renforcement de l'expertise :

- Fonctionnement en réseau
- Communautés d'apprentissage professionnel (CAP)
- Communautés de pratiques (COP)

Cultures collaboratives

Enrichissement de l'apprentissage

Établissement d'objectifs d'apprentissage clairs et d'interventions pédagogiques précises :

- Littératie
- Numératie
- Compétences du 21^e siècle incluant le numérique

Leadership



Page 48

ENJEU 1

L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

CSDN OBJECTIF 1

D'ici 2022, porter à 85 %
la proportion des élèves
de moins de 20 ans qui
obtiennent un premier
diplôme ou une
première qualification

INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART	SITUATION ACTUELLE	2022
Proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2019-2020
INDICATEUR	80,9 %	81,5 %	85 %

Source : MEES

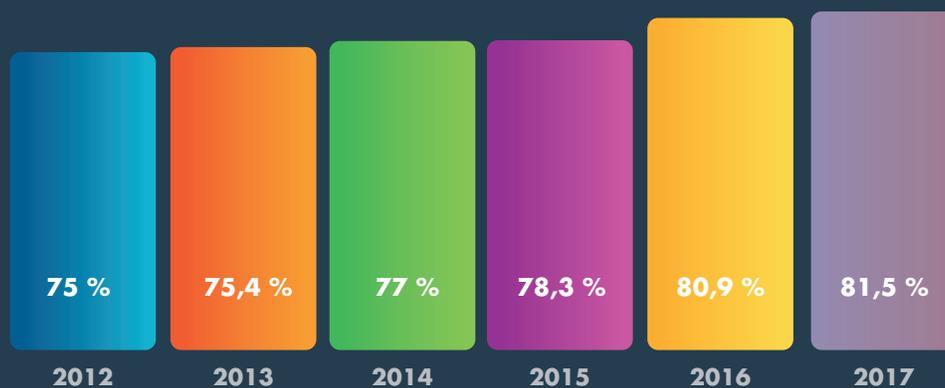


TABLEAU 8
TAUX DE DIPLOMATION
ET DE QUALIFICATION, AU
TOTAL ET SÉPARÉMENT, CSDN

ENJEU 1

TABLEAU 8

Taux de diplomation et de qualification (7 ans) au total



ENJEU 1

L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE L'ÉQUITÉ

CSDN OBJECTIF 2

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, notamment entre les garçons et les filles ainsi qu'entre les élèves HDAA et les élèves réguliers

INDICATEURS	SITUATION DE DÉPART	SITUATION ACTUELLE	2022
Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (en points de pourcentage)	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2019-2020
Écart entre garçons et filles	10,3	10,9	8,6
Écart entre EHDAA et élèves réguliers	22,6	29,3	18,9
Écoles défavorisées	Aucune école défavorisée au secondaire, c'est-à-dire dont l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) est de 8, 9 ou 10.		
Écart entre élèves issus de l'immigration (première génération) et élèves non immigrants	0,9	0,6	1,3
INDICATEUR	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans		

Source : MEES



TABLEAU 1
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION, FILLES ET GARÇONS, CSDN



TABLEAU 2
ÉCART DE RÉUSSITE ENTRE FILLES ET GARÇONS, CSDN



TABLEAU 3
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION, ÉLÈVES RÉGULIERS ET HDAA, CSDN



TABLEAU 4
ÉCART DE RÉUSSITE ENTRE LES ÉLÈVES RÉGULIERS ET HDAA, CSDN



TABLEAU 5
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION, ÉLÈVES IMMIGRANTS ET NON IMMIGRANTS, CSDN

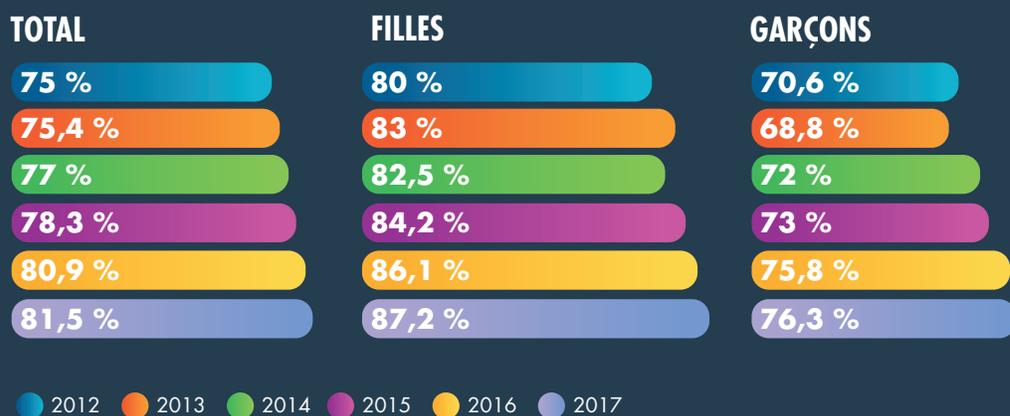


TABLEAU 6
ÉCART DE RÉUSSITE ENTRE LES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET NON IMMIGRANTS, CSDN

ENJEU 1

TABLEAU 1

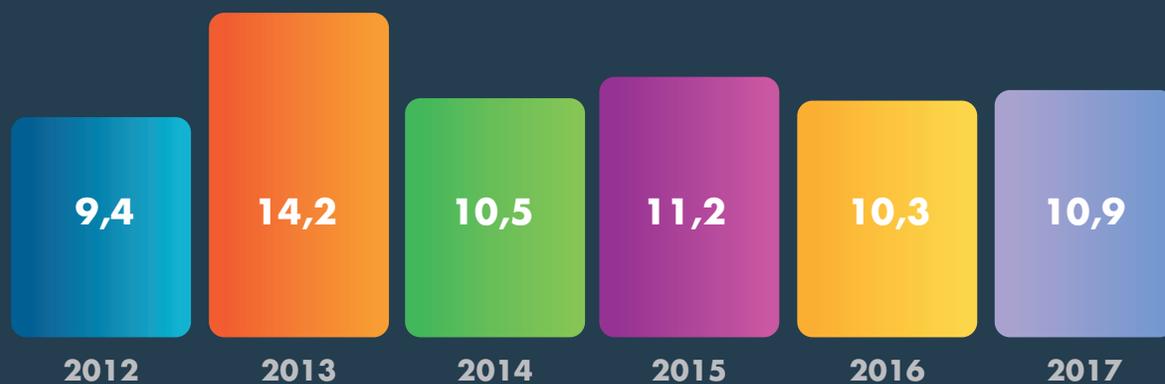
Taux de diplomation et de qualification (7 ans) au total, pour les filles et les garçons **CSDN**



ENJEU 1

TABLEAU 2

Écart de réussite entre les filles et les garçons **CSDN**
(en points de pourcentage)



ENJEU 1

TABLEAU 3

Taux de diplomation et de qualification (7 ans) pour les élèves réguliers et EHDAA CSDN

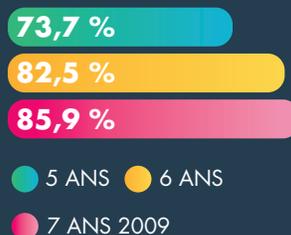
2014-2015 Élèves réguliers



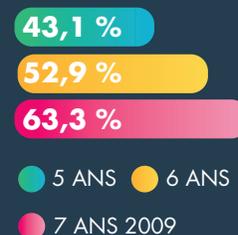
2014-2015 EHDAA



2015-2016 Élèves réguliers



2015-2016 EHDAA



2016-2017 Élèves réguliers



2016-2017 EHDAA



ENJEU 1

TABLEAU 4

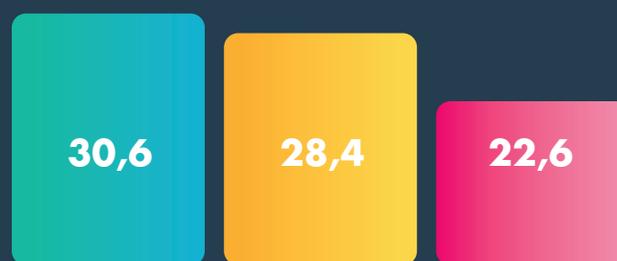
Écart de réussite entre les élèves réguliers et les EHDAAs CSDN (en points de pourcentage)

2014-2015



● 5 ANS ● 6 ANS ● 7 ANS 2008

2015-2016



● 5 ANS ● 6 ANS ● 7 ANS 2009

2016-2017



● 5 ANS ● 6 ANS ● 7 ANS 2010

ENJEU 1

TABLEAU 5

Taux de diplomation et de qualification (7 ans) pour les élèves immigrants et les non immigrants **CSDN**

2014-2015
Immigrants
1^{re} génération



2014-2015
Non immigrants



2015-2016
Immigrants
1^{re} génération



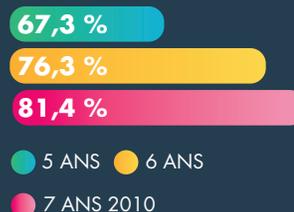
2015-2016
Autres



2016-2017
Immigrants
1^{re} génération



2016-2017
Autres



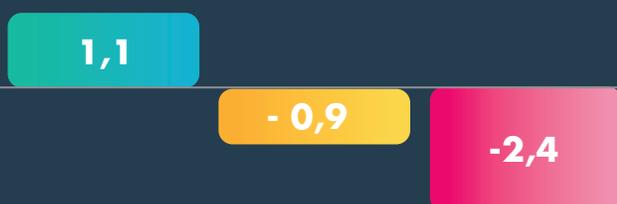
* Remarque : pour les années 2015-2016 et 2016-2017, veuillez prendre note que l'appellation « Autres » inclut les immigrants de 2^e génération et les non immigrants pour fins de comparaison avec les immigrants de 1^{re} génération.

ENJEU 1

TABLEAU 6

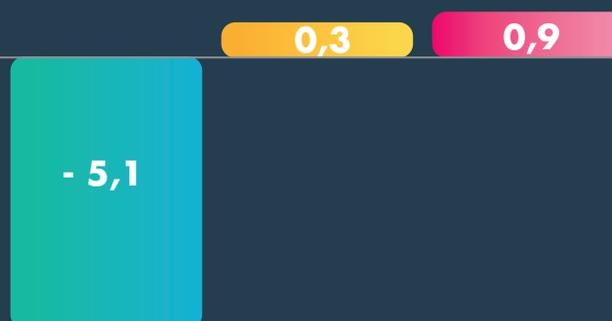
Écart de réussite entre les élèves non immigrants et les élèves immigrants de première génération **CSDN (2,5 % élèves nés à l'étranger)**
(en points de pourcentage)

2014-2015



● 5 ANS ● 6 ANS ● 7 ANS 2008

2015-2016



● 5 ANS ● 6 ANS ● 7 ANS 2009

2016-2017



● 5 ANS ● 6 ANS ● 7 ANS 2010

* Remarque : lorsque l'écart de réussite est négatif, cela signifie que les immigrants de première génération ont un taux de diplomation et de qualification supérieur aux autres.

OBSERVATIONS

On observe une augmentation du taux de diplomation et de qualification passant de 80,9 % à 81,5 %, entre 2016 et 2017. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de la diplomation et de la qualification des filles, des garçons et des immigrants de la première génération.

Le taux de diplomation et de qualification ne progresse toutefois pas de façon égale pour tous les groupes, c'est ce qui explique l'augmentation de l'écart de réussite entre les filles et les garçons (passant de 10,3 à 10,9). De fait, le taux de diplomation et de qualification a progressé davantage chez les filles (1,1) que chez les garçons (0,5).

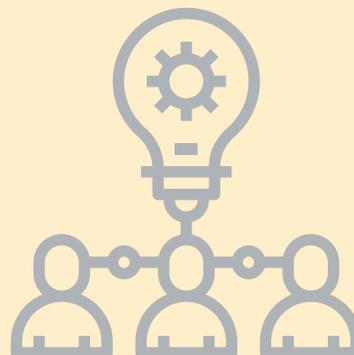
De plus, le taux de diplomation et de qualification a aussi augmenté chez les élèves réguliers (passant de 85,9 % à 88,4 %) tandis qu'il a diminué chez les EHDAA (passant de 63,3 % à 59,1 %), cela explique également l'augmentation de l'écart de réussite entre ces deux groupes (passant de 22,6 à 29,3).

Enfin, pour les immigrants de la première génération, le taux de diplomation et de qualification est passé de 80 % à 80,8 % (augmentation de 0,8) et celui de la catégorie « Autres » est passé de 80,9 % à 81,4 % (augmentation de 0,5). L'écart de réussite a donc diminué entre ces deux groupes (passant de 0,9 à 0,6).

On constate donc, à l'issue de cette première année de la mise en œuvre du PEVR, que même si le taux de diplomation et de qualification augmente, il n'en demeure pas moins qu'il faut demeurer vigilant, notamment pour certains groupes, afin de diminuer l'écart de réussite.

Les avenues prioritaires sont :

- la mise en place d'un processus d'amélioration continue;
- le développement d'une véritable culture de collaboration;
- l'exploration d'outils technologiques, du numérique et de la technopédagogie;
- le renforcement des expertises dans chaque milieu;
- la valorisation des métiers de la formation professionnelle.



ENJEU 2

DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS,
STIMULANTS ET BIENVEILLANTS

LA PRÉVENTION

CSDN OBJECTIF 3

Contribuer à hausser
la proportion des
enfants qui commencent
leur scolarité sans
présenter de facteur
de vulnérabilité pour
leur développement

INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART	SITUATION ACTUELLE	2022
Proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement	CSDN EQDEM 2012	CSDN EQDEM 2017	Cible provinciale EQDEM 2022
	78,8 %	78,3 %	80 %
INDICATEUR	Proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement		

Source : MEES Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM)

OBSERVATIONS

On observe une légère diminution du pourcentage d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement (passant de 78,8 % à 78,3 %). C'est environ un enfant sur cinq qui commence l'école en étant moins bien outillé dans au moins un domaine de développement dans notre organisation et c'est un enfant sur quatre dans la province.

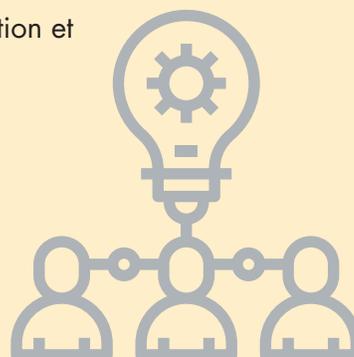
Les cinq domaines de développement de l'EQDEM sont :

- 1** la santé physique et le bien-être;
- 2** les compétences sociales;
- 3** la maturité affective;
- 4** le développement cognitif et langagier;
- 5** les habiletés de communication et les connaissances générales.

Il est reconnu que le développement des enfants est l'affaire de plusieurs collaborateurs qui ont chacun une responsabilité à cet égard.

Les avenues priorisées sont :

- la collaboration avec les partenaires pour répondre aux besoins des enfants et des familles;
- les pratiques probantes et principes clés d'une première transition scolaire de qualité réussie;
- le programme « Passe-Partout » et l'initiative de l'École des parents « En route pour l'école » pour préparer l'entrée à la maternelle;
- l'agir tôt avec « Partir du bon pied »;
- la gestion positive des écarts de conduite;
- l'enseignement explicite et le renforcement des comportements attendus;
- l'engagement et l'implication de l'élève dans la vie de l'école;
- le développement d'une santé mentale positive, des stratégies d'adaptation et des habiletés sociales émotionnelles.



ENJEU 2

DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS ET BIENVEILLANTS

CSDN OBJECTIF 3.3

Faire bouger les élèves
du primaire 60 minutes
par jour

ORIENTATION
PRESCRITE MEES

INDICATEUR	CIBLES		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Activité physique des élèves du primaire	Un minimum de 30 minutes par jour	Un minimum de 45 minutes par jour	60 minutes par jour
INDICATEUR	Nombre de minutes d'activité physique par jour		

En 2018-2019, toutes les écoles primaires bénéficient de deux pauses de 15 minutes chacune. À cela, s'ajoutent des cours d'activité physique et à la santé à raison de 60 minutes deux à trois fois par cycle. Plusieurs écoles prennent aussi des pauses actives. En fait, plusieurs moyens permettent d'augmenter le temps consacré à l'activité physique à l'école :

- l'augmentation du temps alloué aux récréations à l'extérieur;
- l'augmentation du temps alloué aux cours d'éducation physique et à la santé;
- l'intégration des pauses actives;
- les apprentissages par l'action motrice;
- un ou plusieurs moments dans la journée où tous les élèves sont actifs en même temps.

Dans notre organisation, en 2018-2019, 12 écoles ont reçu la subvention « À l'école, on bouge ! »; c'est donc dire que ces milieux réalisent 60 minutes d'activité par jour.

ENJEU 2

DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS,
STIMULANTS ET BIENVEILLANTS

LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

CSDN OBJECTIF 4

D'ici 2022, porter
au-dessus de 93 %
le taux de réussite à
l'épreuve ministérielle
d'écriture, langue
d'enseignement,
de la 4^e année
du primaire

INDICATEUR	CIBLE CSDN			
	Situation de départ Juin 2017	Juin 2018	Juin 2019	2022
Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire	92,7 %	93,1 %	93,1 %	au-dessus de 93 %
INDICATEUR	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire			

Source : MEES

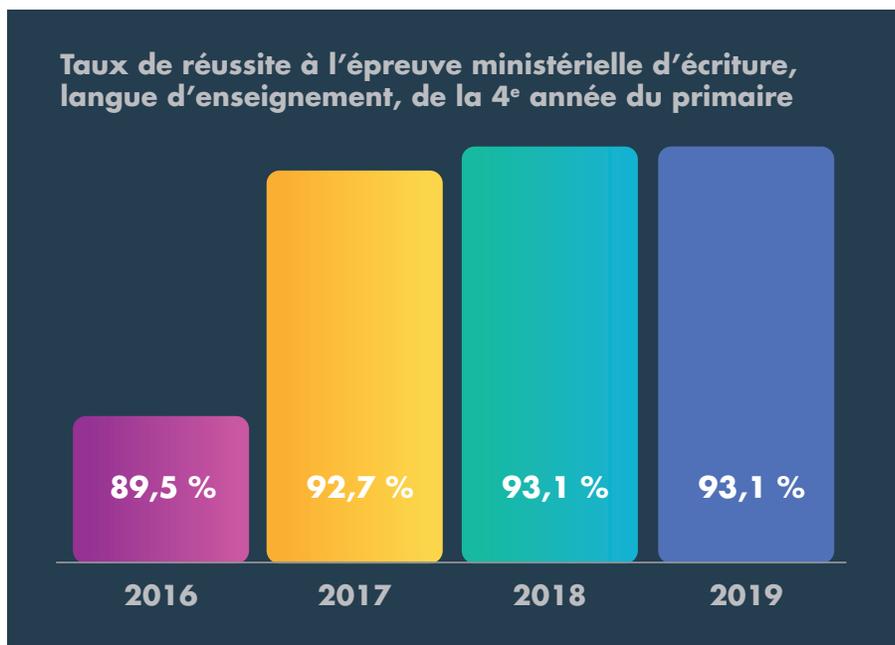


TABLEAU 9

TAUX DE RÉUSSITE À
L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE
D'ÉCRITURE, LANGUE
D'ENSEIGNEMENT, DE LA
4^E ANNÉE DU PRIMAIRE

ENJEU 2

TABLEAU 9



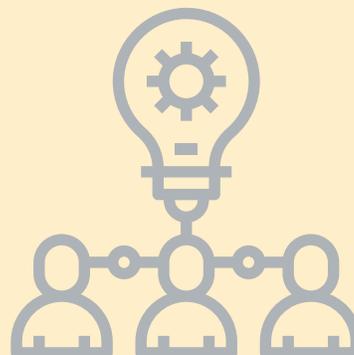
ENJEU 2

OBSERVATIONS

On observe une légère augmentation du taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire dans notre organisation.

Les avenues priorisées sont :

- les pratiques probantes en littératie;
- des équipes de collaboration en lecture et en écriture (CoP et CAP);
- l'utilisation de l'évaluation au service de l'apprentissage.



ENJEU 2

DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS,
STIMULANTS ET BIENVEILLANTS

LA MAÎTRISE DE LA LANGUE



INDICATEUR	CIBLE	
Niveaux 3, 4 et 5 de compétences en littératie	Situation de départ PEICA* 2011-2012	La Politique de la réussite éducative vise une augmentation de 5 points de pourcentage, d'ici 2022
	47 %	52 %
INDICATEUR	Niveaux de compétences en littératie	

*Précision : l'indicateur utilisé découle du « Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). »

La prochaine collecte de données devrait avoir lieu en 2021.

Le « Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) » est une évaluation internationale dans plus de 40 pays, incluant l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Le PEICA évalue des compétences de base en traitement de l'information qui sont maintenant requises pour participer à la vie économique et sociale du 21^e siècle. Plus précisément, l'évaluation porte sur les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques (RP-ET) chez les adultes âgés de 16 à 65 ans.

OBSERVATIONS

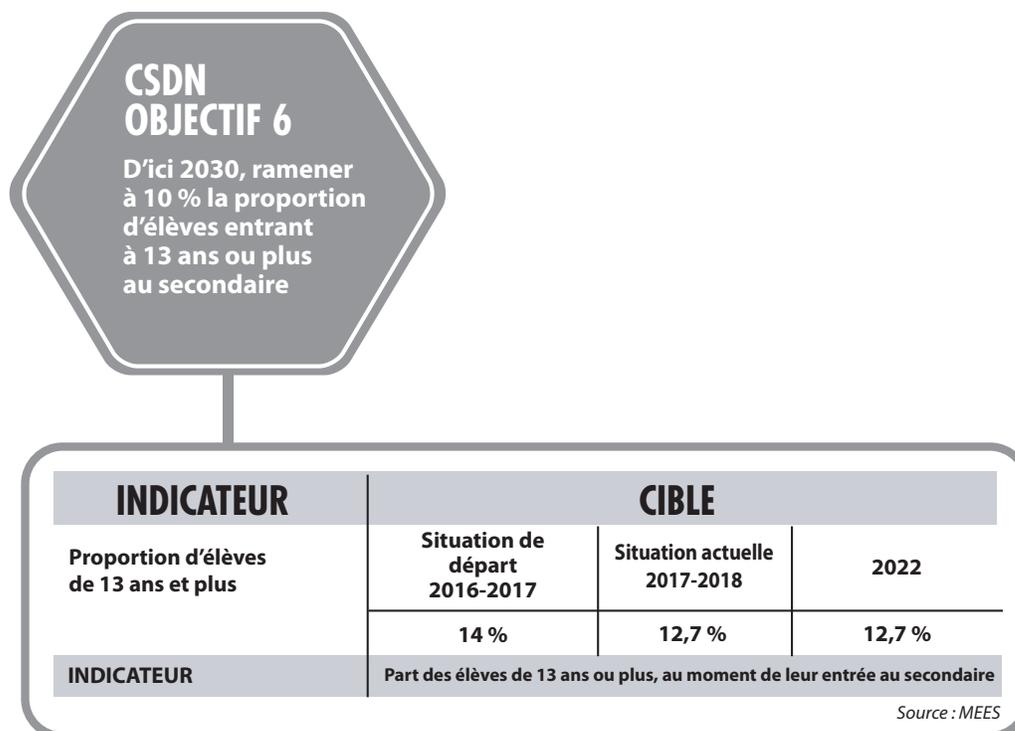
On observe que moins d'un adulte sur deux atteint des niveaux de compétences élevés en littératie (47 %).

L'avenue priorisée est :

- un projet de collaboration entre le Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) et la Maison de la famille de Lotbinière afin de rejoindre les familles ayant de véritables besoins quant à leurs pratiques parentales en matière de littératie : des rencontres hebdomadaires de parents avec leurs enfants permettent de développer de nouvelles compétences dans les activités langagières familiales tout en favorisant des interactions positives.

ENJEU 3

L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DE TOUS LE CHEMINEMENT SCOLAIRE



OBSERVATIONS

On observe une diminution de la proportion d'élèves de 13 ans et plus entrant au secondaire passant de 14 % à 12,7 %. On comprend donc que davantage d'élèves entrent au secondaire à l'âge prescrit de 12 ans et moins. Cela favorise la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans.

Les avenues prioritaires sont :

- la supervision, selon le modèle de la réponse à l'intervention (RAI);
- l'appropriation des stratégies reconnues ayant un impact sur les apprentissages : l'enseignement explicite, la réponse à l'intervention (RAI), l'évaluation au service de l'apprentissage, etc.;
- la mise en place d'équipes collaboratives;
- le renforcement de l'expertise dans chaque milieu.

ENJEU 3

L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DE TOUS LE MILIEU DE VIE

CSDN OBJECTIF 7

D'ici 2022, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un très bon état

INDICATEUR	CIBLE CSDN		
État des bâtiments	Situation de départ Janvier 2018	Situation actuelle Janvier 2019	2022
	État des infrastructures de la CSDN : l'indice de vétusté physique (IVP) affiche une moyenne de 4,42 % ce qui correspond à un très bon état.	État des infrastructures de la CSDN : l'indice de vétusté physique (IVP) affiche une moyenne de 5,67 % ce qui correspond à un très bon état.	Maintenir un très bon état des infrastructures
INDICATEUR	État des bâtiments, indice de vétusté physique (IVP)		

Précision : l'indicateur utilisé pour qualifier les bâtiments est l'indice de vétusté. Il mesure la condition des bâtiments en prenant en compte l'estimation du coût des travaux nécessaires pour maintenir l'immeuble en bon état au cours des cinq prochaines années divisé par la valeur de remplacement du bâtiment. Un état satisfaisant signifie un indice de vétusté physique inférieur ou égal à 15 %.

OBSERVATIONS

On observe que la moyenne de l'indice de vétusté physique se situe toujours en deçà de 15 %, donc les bâtiments du parc immobilier sont dans un très bon état.

L'avenue priorisée est :

- la priorisation des travaux de maintien d'actifs en fonction de la désuétude.

ÉTATS FINANCIERS

2018-2019

Les données financières de la Commission scolaire des Navigateurs pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 ont été déposées au conseil des commissaires, le 26 novembre 2019, pour un surplus d'exercice de 4 849 843 \$ et un surplus cumulé de 43 759 794 \$. Dans les faits, la Commission scolaire des Navigateurs dispose d'un surplus cumulé libre de 22,5 M\$ dont 14 M\$ sont réservés pour les engagements des établissements et autres activités. Selon les règles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), du surplus cumulé de 43,7 M\$ un montant maximal de 3,3 M\$ est disponible pour utilisation en 2019-2020.

COMPOSITION DES REVENUS

Taxes scolaires	46 104 909 \$	16,06 %
Subventions de fonctionnement	207 552 560 \$	72,29 %
Autres subventions et contributions	710 169 \$	0,25 %
Droits de scolarité et droits chargés	4 271 141 \$	1,49 %
Ventes de biens et services	26 387 158 \$	9,19 %
Revenus divers	1 885 549 \$	0,66 %
Amortissement des contributions reportées	211 274 \$	0,06 %
Total	287 122 760 \$	100,00 %

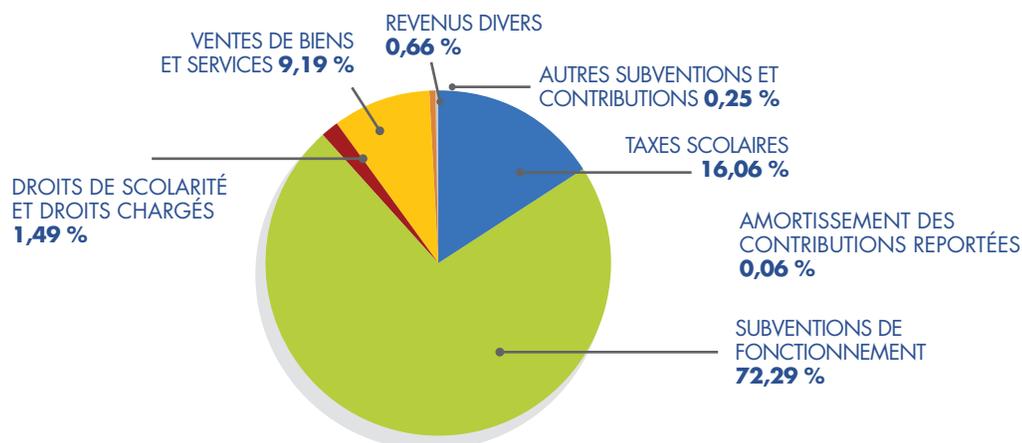
COMPOSITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Enseignement et formation	139 287 691 \$	49,35 %
Soutien à l'enseignement	57 370 588 \$	20,32 %
Services d'appoint	35 597 054 \$	12,61 %
Activités administratives	9 557 807 \$	3,39 %
Biens meubles et immeubles	31 539 737 \$	11,17 %
Activités connexes	8 362 389 \$	2,96 %
Dépenses liées à la provision pour avantages sociaux	557 649 \$	0,20 %
Total	282 272 917 \$	100,00 %

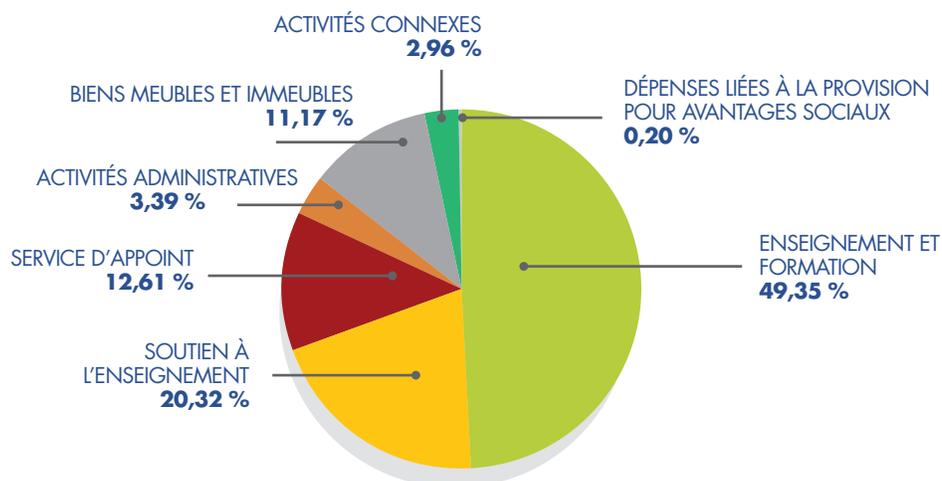
COMPOSITION DES DÉPENSES PAR NATURE DES DÉPENSES

Rémunération	210 348 205 \$	74,67 %
Autres charges	6 560 522 \$	2,33 %
Frais de déplacement	990 164 \$	0,35 %
Fournitures et matériel	14 762 440 \$	5,24 %
Services, honoraires et contrats	34 465 153 \$	12,23 %
Charges d'investissements non capitalisables et amortissement	14 588 784 \$	5,18 %
Total	281 715 268 \$	100,00 %

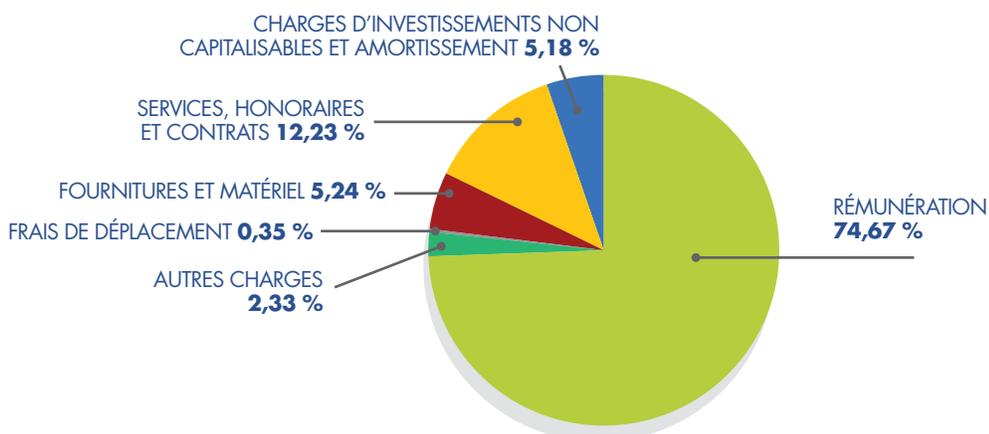
COMPOSITION DES REVENUS



COMPOSITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



COMPOSITION DES DÉPENSES PAR NATURE DES DÉPENSES



NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER CES AUTRES DOCUMENTS

Rapport du comité d'éthique

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Navigateurs possède un Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie du commissaire applicable aux membres du conseil des commissaires. On peut consulter ce code sur le site Internet de la CSDN en cliquant sur ce lien : [Code d'éthique et de déontologie du commissaire](#).

Application de la procédure d'examen des plaintes établie par la commission scolaire

Conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (Chapitre I-13.3, r. 7.1), voici les étapes du processus d'examen d'une plainte à la Commission scolaire des Navigateurs appliqué en 2018-2019 :

1. Discuter avec l'enseignante ou l'enseignant ou la personne visée par la plainte;
2. Si vous n'obtenez pas le résultat attendu, contacter la direction de l'établissement ou du service afin de trouver une solution;
3. Si ces démarches ne sont pas satisfaisantes, soumettre votre plainte à la responsable de l'examen des plaintes, madame Sandra Cauchon, secrétaire générale à la Commission scolaire des Navigateurs, par téléphone au : 418 839-0500 poste 55015, par télécopieur au : 418 839-0536, par courrier au 1860, 1^{er} Rue, Lévis, G6W 5M6 ou par courriel à sg@csnavigateurs.qc.ca, en remplissant le formulaire de plainte;
4. À la suite de ces démarches, la responsable de l'examen des plaintes vous guidera, le cas échéant, vers le comité de révision d'une décision ou le protecteur de l'élève.



BILAN ANNUEL DES DÉCLARATIONS D'ÉVÉNEMENTS 2018-2019 (JUIN)

DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENTS					
	NOMBRE	NATURE		SUIVI (INTERVENTIONS)	
		VIOLENCE	INTIMIDATION	VICTIME	AGRESSEUR
ÉCOLES PRIMAIRES	47	Verbale : 14 Physique : 34 Sociale : 4 Psychologique : Sexuelle :	Verbale : 2 Physique : 1 + (3 matériel) Sociale : 1 Sexuelle : Cyberespace :	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents • Mesures de réparation • Suivi de l'événement (2-1-1) • Rencontre avec l'élève • Mesures de protection • Mesures d'aide • Mesures disciplinaires • Rencontre des parents • Information et implication des parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève • Mesures de réparation • Appel aux parents • Mesures de protection • Mesures disciplinaires • Suivi de l'événement (2-1-1)

DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENTS					
	NOMBRE	NATURE		SUIVI (INTERVENTIONS)	
		VIOLENCE	INTIMIDATION	VICTIME	AGRESSEUR
ÉCOLES SECONDAIRES	24	Verbale : 10 Physique : 14 Psychologique : Sexuelle :	Verbale : 3 Physique : 2 (matériel) Sexuelle : Cyberespace :	<ul style="list-style-type: none"> • Élève a porté plainte 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents • Mesures disciplinaires • Info aux parents, droits • Réf. au service de police • Rencontre avec l'élève • Rencontre avec les parents • Mesures d'aide • Engagement des parents de l'élève • Réf. au réseau de la santé et des services sociaux • Sanctions disciplinaires • Changement de groupe • Réf. au personnel professionnel de l'école

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (JUILLET 2018 À MARS 2019)

Le soussigné a agi à titre de protecteur de l'élève à la Commission scolaire des Navigateurs pour une partie de l'année scolaire 2018-2019 (de juillet 2018 jusqu'en mars 2019).

À ce titre, j'ai eu à traiter 36 dossiers dont 21 plaintes formellement déposées pour lesquelles 17 ont fait l'objet d'un rapport de recommandations au conseil des commissaires, 3 ayant été réglées au préalable par médiation et à la satisfaction des parents concernés et, dans un cas, le décès de l'enseignant visé par une plainte a évidemment mis fin à l'analyse en cours. Il est à noter que le protecteur de l'élève n'a pas comptabilisé les courriels ou les appels téléphoniques pour fins d'information et qui ne nécessitaient pas d'interaction avec des représentants de la commission scolaire.

Voici comment se répartissent ces dossiers suivant un regroupement par thème :

- 2 cas à l'égard d'un enseignant n'ayant pas assumé ses responsabilités ou de conflit avec un enseignant;
- 2 cas de violence ou intimidation à l'école;
- 4 dossiers relatifs à l'admission à un programme particulier ou l'expulsion de celui-ci (ex : programme sports-études, Citoyens du monde);
- 1 situation de transfert d'école ou d'admission dans une école en particulier;
- 16 cas liés au plan d'intervention, les mesures d'adaptation ou de modification aux programmes d'étude, les services complémentaires et les mesures de soutien;
- 6 dossiers concernant le classement dans une classe spécialisée ou l'orientation vers la formation professionnelle;
- 3 cas de transport scolaire;
- 2 cas concernant les décisions d'un conseil d'établissement pour des sorties éducatives.

Tous les dossiers concernant l'adaptation des services éducatifs qui ont été traités sans plainte formelle se sont réglés à la satisfaction des parents. D'autres concernaient des situations où les parents ne souhaitaient pas nécessairement un correctif à un service rendu par la commission scolaire, mais plutôt une mesure punitive soit à l'encontre d'un(e) enseignant(e) ou une direction d'établissement. Or, le rôle du protecteur de l'élève n'est pas de recommander des mesures punitives, mais plutôt de recommander, le cas échéant, des correctifs à un service auquel

l'élève et ses parents sont en droit de s'attendre. Dans de tels cas, je m'assurais que la situation conflictuelle envers un employé de la commission scolaire ne soit pas une manifestation d'un problème plus large que le cas d'espèce demandant alors l'intervention de la direction des Services des ressources humaines en matière disciplinaire.

Des 17 plaintes ayant fait l'objet de recommandations au conseil des commissaires, 5 d'entre elles ont été jugées fondées, 5 non fondées et 6 partiellement fondées. Une plainte ne peut être classée puisque le protecteur de l'élève a dû trancher de façon urgente sur le choix de l'école puisque les deux parents séparés faisaient un choix différent.

La très grande majorité des rapports au conseil des commissaires concernaient les mesures d'adaptation et de modifications et le soutien auprès de l'élève (services de technicienne en éducation spécialisée, orthophoniste, etc.).

Par ailleurs, la loi impose au protecteur de l'élève de faire un rapport particulier en égard aux situations de violence et d'intimidation. Des deux cas relatés, un concernait des gestes physiques de la part d'un enseignant à l'endroit d'un élève pendant la surveillance dans la cour de récréation; Il s'agit du dossier fermé en cours de route à la suite du décès de l'enseignant concerné. Dans l'autre cas, il s'agissait d'un problème entre deux élèves qui se traduisait surtout par des manifestations d'intimidation et, à l'occasion, de gestes physiques, mais légers. Les diverses interventions de l'école ont réglé la situation sans que le protecteur de l'élève ait besoin de déposer ses recommandations au conseil des commissaires.

Jean Beauchesne
13 septembre 2018

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (FÉVRIER À JUIN 2019)

De février 2019 au 30 juin 2019, 28 plaintes ont été reçues :

- 5 plaintes ont fait l'objet d'un avis comportant des recommandations (1 de ces avis couvrant la situation de 4 élèves);
- 7 plaintes non retenues ont fait l'objet d'une réponse par lettre aux plaignants;
- 10 plaintes ont trouvé leur solution à l'interne;
- 4 plaintes ont trouvé leur solution autrement (par exemple par des aménagements pour l'année scolaire 2019-2020);
- 2 plaintes sont demeurées sans suite faute par les parents de me recontacter ou de fournir les documents demandés.

Ces plaintes originaient :

- du primaire : 19 (dont 7 en lien avec des préoccupations de transfert d'école);
- du secondaire : 7;
- de la formation aux adultes : 1;
- d'un point de service spécialisé : 1;
- 1 cas concernant les conditions de poursuite d'un programme pour un élève adulte en formation professionnelle;
- 2 cas de violence ou d'intimidation à l'école.
- 7 situations de transfert d'école ou d'admission dans une école en particulier;
- 4 cas liés au plan d'intervention, les mesures d'adaptation ou de modification aux programmes d'études et les mesures de soutien technologique;
- 4 dossiers concernant le niveau et le type de services éducatifs adaptés, les classes spécialisées.
- 2 cas concernant le transport scolaire;
- 2 cas de suspension, retrait de l'école ou mesure punitive;
- 1 situation concernant le service de garde.

Ajouts :

- 1 situation récurrente (dossier déjà traité par le P.E. précédent);
- 1 situation de reprise d'examens du ministère;
- 2 situations sans suite;
- 1 situation de redoublement.

L'année 2018-2019 a été fortement marquée par les transferts d'élèves et a généré de nombreuses plaintes. Les parents ne comprennent pas toutes les contraintes qui doivent être prises en considération pour traiter les situations de transfert et ont de la difficulté à analyser la situation plus largement qu'à partir de la seule situation de leur enfant. La hausse démographique qui caractérise certains jeunes secteurs explique pour une bonne partie la problématique vécue.

Dominique Paillé LL.B.
Protecteur de l'élève depuis février 2019

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC

ANNEXE 1

Il a été prévu à l'article 38 de la Loi, que le nombre d'heures rémunérées, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, pour l'ensemble des effectifs, ne devait pas excéder celui de la période correspondante de l'année précédente.

	1 ^{er} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés*
1. Personnel d'encadrement	227 078,00	0,00	227 078,00	143
2. Personnel professionnel	280 198,00	159,00	280 357,00	220
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4. Personnel enseignant	2 306 832,00	4 800,00	2 311 632,00	2 382
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 437 449,00	2 675,00	1 440 124,00	1 899
6. Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	177 590,00	3 085,00	180 675,00	149
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	4 429 147,00	10 719,00	4 439 866,00	4 793

	1 ^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés*
1. Personnel d'encadrement	230 946,00	0,00	230 946,00	150
2. Personnel professionnel	309 301,00	614,00	309 301,00	283**
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4. Personnel enseignant	2 337 437,00	5 026,00	2 342 463	2 451
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 475 063,00	2 827,00	1 477 890,00	1 898
6. Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	175 005,00	3 343,00	178 348,00	148
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	4 527 752,00	10 584,00	4 538 948,00	4 930

Remarques :

- Personnel enseignant : l'écart de 30 830 heures rémunérées s'explique par l'augmentation totale de 434 élèves au secteur des jeunes. Nous sommes passés de 21 350 élèves (en 2017-2018) à 21 784 élèves (en 2018-2019).
- Du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, 64 jours payables (65 jours payables en 2018).
- Ajout d'enseignants, de professionnels, de TES et tech. en service de garde.

* Prendre note que le nombre d'employés n'est pas celui indiqué au plan d'effectif. Il s'agit plutôt du nombre d'employés ayant travaillé au moins 1 h dans la période, peu importe son statut.

** Prendre note que lors bonification des mesures dédiés aux professionnels, des ressources interne du personnel enseignant (ortho-enseignants) ont travaillé au secteur professionnel (orthopédagogues) pour combler le manque de ressources.

REDDITION DE COMPTES DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS (LCOP), DU 1^{ER} JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019 CONTRATS DE SERVICE SUPÉRIEURS À 25 000 \$

ANNEXE 2

FOURNISSEURS	ENTREPRISE	TYPE DE CONTRATS	NOMBRE DE MANDATS	MONTANT AVANT TAXES
Tetra Tech	X	Ingénieur	1	73 280,86 \$
Bouthillette Parizeau	X	Ingénieur	1	39 650,00 \$
Robitaille Larouche Déry Architectes	X	Architecte	1	117 273,00 \$
Qualinet	X	Services sanitaires	1	93 916,83 \$
Madysta Constructions	X	Installation et maintenance de fibres optiques	1	150 000,00 \$
Banque Nationale du Canada	X	Services bancaires	1	955 273,00 \$
Atelier de réadaptation au travail de Beauce	X	Hygiène et salubrité	2	1 541 700,00 \$
ML Entretien Multiservices	X	Hygiène et salubrité	7	1 341 548,07 \$
Groupe Bel Cour	X	Service tonte de gazon	5	194 220,00 \$
Maintenance Eureka	X	Hygiène et salubrité	8	1 423 261,00 \$
Derko	X	Hygiène et salubrité	4	842 122,39 \$

Annexe 2 - Reddition de comptes de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP),

LES COMPÉTENCES DU 21^E SIÈCLE REGROUPENT SIX COMPÉTENCES D'APPRENTISSAGE EN PROFONDEUR (LES SIX C)

Pour être en mesure d'utiliser de nouvelles connaissances pour résoudre des problèmes de la vie réelle et miser sur un éventail de compétences et d'attributs. L'objectif général des « SIX C » est non seulement le bien-être de l'élève, aussi celui du groupe et de la société dans son ensemble (Fullan et Quinn).

PENSÉE CRITIQUE

- Résout des problèmes significatifs et complexes de la vie courante
- Prend des décisions efficaces pour régler des enjeux
- Conçoit et gère des projets
- Acquiert, traite, analyse et interprète de l'information afin de prendre des décisions éclairées (littératie critique et numérique)
- S'engage dans un processus d'enquête pour résoudre des problèmes
- Établit des liens et effectue un transfert de connaissances d'une situation à l'autre

COLLABORATION

- Travaille en équipe; établit des relations positives
- Apprend des autres et contribue à l'apprentissage d'autrui
- Co-construit du savoir, du sens et du contenu
- Assume différents rôles au sein de l'équipe
- Gère les conflits
- Fait du réseautage avec diverses communautés et différents groupes
- Respecte une diversité de perspectives

CARACTÈRE – CONNAISSANCE DE SOI – AUTO-APPRENTISSAGE

- Apprend le processus d'apprentissage (métacognition)
- Croit en la capacité d'apprendre et de grandir (mentalité de croissance)
- Persévère et surmonte les défis afin d'atteindre un but
- S'autorégule afin de devenir une apprenante ou un apprenant la vie durant
- Réfléchit sur l'expérience afin d'accroître l'apprentissage
- Développe l'intelligence émotionnelle pour se comprendre et comprendre les autres
- S'adapte au changement et démontre de la résilience envers l'adversité
- Gère différents aspects de la vie

COMMUNICATION

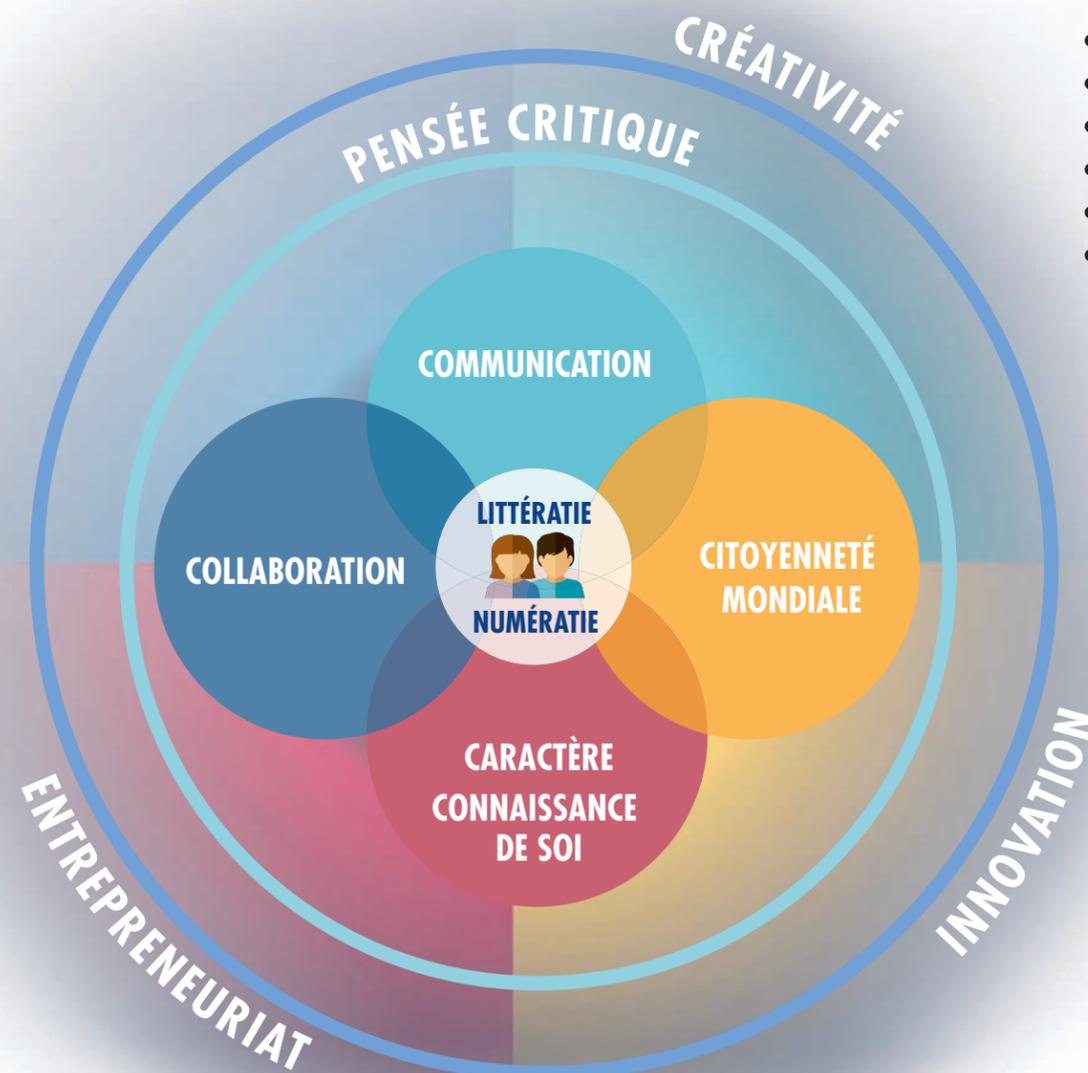
- Communique de façon efficace dans différents contextes, à l'oral comme à l'écrit, en français et en anglais
- Pose des questions efficaces pour acquérir des connaissances
- Utilise divers médias pour communiquer
- Choisit les outils numériques appropriés en fonction de l'intention de la tâche
- Écoute pour comprendre tous les points de vue
- Acquiert des connaissances sur une variété de langues
- Exprime des opinions et défend des idées

CRÉATIVITÉ – INNOVATION – ENTREPRENEURIAT

- Apporte des solutions à des problèmes complexes
- Améliore un concept, une idée ou un produit
- Prend des risques en réfléchissant et en créant
- Fait des découvertes dans le cadre de processus d'enquête
- Poursuit de nouvelles idées pour répondre à un besoin d'une communauté
- Fait preuve de leadership et de motivation en ayant un esprit d'entreprise éthique

CITOYENNETÉ MONDIALE

- Contribue à la société et à la culture de la communauté locale, globale et numérique de façon responsable et éthique
- S'engage dans des initiatives locales et mondiales afin de faire une différence
- Apprend « de » et « avec » diverses personnes
- Interagit d'une manière sûre et responsable au sein d'une variété de communautés
- Crée une empreinte numérique positive
- Se soucie de l'environnement et prend en compte l'importance de tous les êtres vivants



RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RÉFÉRENCES

- Commission scolaire des Navigateurs (2018). Plan d'engagement vers la réussite 2017-2022.
- Fullan, M. et J. Quinn (2018). La cohérence. Mettre en action les moteurs efficaces du changement en éducation. Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec. Centre de services partagés du Québec (2019). Loi sur l'instruction publique. À jour au 1^{er} septembre 2019. Publications Québec.
- Institut de la statistique du Québec (2015). Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clés pour relever les défis du XXI^e siècle. Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). Décembre 2015.
- MEES (2017). Document d'information complémentaire. Mesure 15023 – À l'école, on bouge au cube!
- MEES (2018). Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.
- MEES (2018). Plan stratégique 2017-2022.
- MEES (2019). Rapport - Taux de diplomation et qualification par commission scolaire au Québec. Édition 2019.
- MEES (2018). Rapport – Taux de diplomation et qualification par commission scolaire au Québec. Édition 2018.
- MEES (2016-2017). Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel), parmi les sortants, en formation générale des jeunes, selon le sexe, par réseau d'enseignement et par commission scolaire, 2016-2017.
- MEES (2019). Indice de vétusté physique. Janvier 2019





CONCEPTION ET RÉALISATION

Conception graphique :
Curcuma design graphique

Réalisation :

- Sonia Falardeau, agente de développement
- Directions des services
- Services des communications

